

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 juillet 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35

Membres ayant pris part à la délibération (35) : Pierre RIU, Michel GARCIA, Jackie COLL, Henri BAUDET, Marie Claire FRANCEZ – CHARLOT, Françoise MARTIN, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Alain LUNEAU, Martine PIERA, Michel RIFF, Jeannine GARRABET – POUGET, Rodolphe BOUSSELUT, Christine DELIAS (procuration à Alain Luneau), Jean Michel LATUTE, Claire NOLIN (procuration à Michel Riff), Jean Louis DEMELIN, Phong Lan LE TOAN – BARES, Stéphanie PRUDENTOS, Patrice CAMPS, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ASTRUCH, Georges VICENS, Daniel MARIN, Pierre BLANQUE, Philippe PETIQUEUX, Serge VAILLS, Christine COLOMER, Serge POLATO, Stéphane GAUMOND

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : 6 juillet 2020

Secrétaire de séance : Philippe Petitqueux

Objet : Ester en justice pour défendre le SCOT contre FRENE66, Bien vivre en Pyrénées catalanes et Sylvie Torras

Le lundi 13 juillet 2020 à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué par l'ancien Président Jean Louis DEMELIN, s'est réuni au gymnase intercommunal du Pôle enfance Capcir Garrotxes à Matemale sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la communauté de communes Pyrénées catalanes a finalisée et approuvé son SCOT.

Le Président explique que, comme souvent voire toujours, des associations attaquent systématiquement au TA les PLU et les SCOT.

Ainsi, il en est de même pour le SCOT par FRENE 66 – Bien Vivre en Pyrénées catalanes – Sylvie Torras.

Le Président propose de ne pas rentrer en phase de médiation puisque les réunions publiques ont servi justement à élaborer le SCOT avec les habitants du territoire et avec les partenaires, d'autant plus que FRENE66 n'a pas participé aux réunions publiques.

Le Président propose donc d'aller directement devant le TA et pour cela il propose d'ester en justice avec le cabinet qui a suivi la démarche SCOT : « Boissy Avocats et associés »

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'ESTER EN JUSTICE POUR DEFENDRE LE SCOT CONTRE FRENE66, BIEN VIVRE EN PYRENEES CATALANES ET SYLVIE TORRAS AVEC LE CABINET « BOISSY AVOCATS ET ASSOCIES »
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 13 juillet 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-07-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-07-2020
NOTIFICATION FAST

